



openbaar ministerie
ministère public

**Parket bij het hof van beroep
te Brussel**

**Auditoraat-generaal bij het
arbeidshof te Brussel**

**Parquet près la cour d'appel
de Bruxelles**

**Auditorat général près la
cour du travail de Bruxelles**

Plechtige openingszitting van het arbeidshof te Brussel

3 september 2024

Rede uitgesproken door procureur-generaal Frédéric VAN LEEUW

Audience solennelle de rentrée de la cour du travail de Bruxelles

3 septembre 2024

Discours prononcé par le procureur général Frédéric VAN LEEUW

Mevrouw de eerste voorzitter, ik neem opnieuw het woord om te voldoen aan de bepalingen van het artikel 345 van het Gerechtelijk Wetboek teneinde bij de aanvang van het nieuw gerechtelijk jaar, u mede te delen hoe binnen ons rechtsgebied recht werd gesproken.

Door de hoven en rechtbanken, evenals door de parketten en auditoraten, wordt jaarlijks een gedetailleerd werkingsverslag opgesteld voor het voorbije burgerlijk jaar, zodat ik hier graag naar verwijs. Ik zal me beperken tot de toelichting van een aantal

kerngegevens en tendensen ter illustratie van de werking van de arbeidsgerechten en arbeidsauditoraten behorend tot ons rechtsgebied.

Tot slot zal ik terugblikken op de werkzaamheden van het arbeidshof en het auditoraat-generaal.

Je commencerai par vous décrire les principales tendances qui se sont dégagées des activités des tribunaux du travail de Bruxelles.

Au niveau du tribunal du travail francophone, la moyenne de l'occupation du cadre des magistrats en ETP est de 18,63 sur un cadre de 22, soit un taux de remplissage de 84,68%. Si on tient compte des indisponibilités médicales, les moyens effectifs en ETP étaient de 18,59, soit 84,50% du cadre.

Le cadre des greffiers est rempli à 88% (83% en ETP si on tient compte des indisponibilités). Le tribunal a aussi bénéficié du renfort de référendaires.

Il dispose également d'un attaché de soutien à la gestion.

A l'exception des requêtes unilatérales dans les dossiers FEDASIL, le nombre de nouvelles affaires a augmenté dans tous les contentieux. Suite à cela et le fait que le cadre soit incomplet, le nombre d'affaires sortantes est moins élevé que le nombre d'affaires entrantes, sauf en matière de règlement collectif.

Sur le total de l'année et l'ensemble des contentieux, le nombre d'affaires entrantes est de 9.092 et le nombre d'affaires clôturées est de 8.620. Le « stock » représente donc 472 affaires.

En dépit du manque d'effectif de l'ordre de 15%, le tribunal parvient malgré tout à tenir des délais de traitement assez proches de la moyenne nationale.

Le tribunal réalise un monitoring permanent du volume et des délais de traitement des différents contentieux, avec adaptation du nombre d'audiences nécessaires au traitement efficace de celui-ci. Le cas échéant, ces adaptations sont faites en cours d'année judiciaire pour suivre au plus près l'évolution des contentieux.

Il y a une très bonne concertation avec l'auditorat du travail pour suivre l'évolution de chaque contentieux. Par ailleurs, tribunal, greffe et auditorat organisent depuis plusieurs années une réunion commune – qui se tient habituellement en mars – pour se concerter sur le nombre de (nouveaux) dossiers à fixer à chaque audience, ainsi que le nombre d'audiences à prévoir par matière.

Concreter ingaand op het contentieux kunnen volgende zaken worden onderstreept:

- Dans le contentieux **du règlement collectif de dettes**, outre qu'elles sont déjà structurellement plus longues du fait de la nature de ce contentieux et des durées imposées légalement (la procédure dure en principe 7 ans), les durées de traitement ont significativement été influencées par, d'une part, l'affectation pour une très large part des référendaires au contentieux de l'accueil des demandeurs d'asile et, d'autre part, le lancement de la plateforme Just Restart.

A partir du 2 novembre 2023, la plateforme Just Restart (anciennement RegCol) a été imposée pour la gestion du contentieux du règlement collectif de dettes. Du fait du caractère manifestement inabouti de ladite plateforme, un temps considérable a dû être consacré par tous les acteurs du règlement collectif de dettes au sein du tribunal pour apprendre à l'utiliser (les formations étaient insuffisantes), pour finalement découvrir que des fonctionnalités n'étaient pas opérationnelles, pour échanger en interne sur comment faire avancer le contentieux malgré ces difficultés, pour informer les acteurs externes sur comment fonctionner, alors que tel n'était pas le rôle du tribunal, etc.

Toutes les durées de traitement des demandes dans ce contentieux s'en sont trouvées significativement allongées (décision d'admissibilité, d'autorisation spéciale, etc.).

Pour ce qui est du délai du prononcé, 89% des jugements sont prononcés dans les 2 mois.

- L'année 2023 a de nouveau été très fortement impactée par le **contentieux FEDASIL** qui a eu – et continue d'avoir – une incidence considérable sur le fonctionnement et l'organisation de la juridiction.

Il est à noter que la baisse du contentieux au niveau de la requête unilatérale - dont le volume demeure considérable (2.651 requêtes en 2023) – s'accompagne d'une augmentation du contentieux en référé et au fond. Entre 2022 et 2023, le contentieux au fond a plus que triplé.

Pour faire face à l'afflux, des audiences FEDASIL ont régulièrement dû être ajoutées durant l'année 2023 (soit en remplacement d'audiences dans d'autres contentieux, au risque d'entraîner un arriéré dans ces autres matières, soit en supplément des audiences déjà existantes).

L'explosion de ce contentieux a inévitablement eu un impact sur le traitement des autres contentieux – notamment quant au délai de traitement – et sur la charge de travail puisqu'il ne s'est accompagné d'aucun renfort.

Le rapport de fonctionnement du tribunal met, par ailleurs, l'accent sur le risque psycho-social majeur que ce contentieux représente, lequel génère un important stress de la part des personnes qui en sont chargées, d'autant plus qu'il doit être traité en urgence. Il conclut aussi au fait que le tribunal se dirige vers la création d'un arriéré, en dépit de tous les efforts consentis, et que la principale solution pour y remédier consiste à remplir son cadre.

Wat de Nederlandstalige arbeidsrechtbank betreft, was er een effectieve bezetting van 8,5 magistraten op een kader van 9, hetzij 94,44 procent.

Het kader van de griffiers kent een bezetting van 71% (55% in FTE als men rekening houdt met de medische onbeschikbaarheden) en van de andere medewerkers van 105% (87% en FTE als men met de medische onbeschikbaarheden rekening houdt).

Aan de rechtbank is één referendaris toegewezen.

In 2023 werden 3.303 nieuwe zaken geregistreerd (aantal zaken van Halle-Vilvoorde en Brussel samen), ten aanzien van 2.342 nieuwe dossiers in 2022. Dit komt neer op een stijging van 41%. In 2023 zijn geen cijfers bekend inzake de materie van de collectieve schuldenregeling en dit ingevolge de problemen verbonden aan de integratie naar het informaticaprogramma 'JustRestart' dat op 02.11.2023 werd gelanceerd.

Er werden 2.809 dossiers afgesloten.

In het algemeen kunnen volgende vaststellingen worden gemaakt :

- het volume is gestegen ten aanzien van het vorige jaar;
- er zijn meer inkomende dan uitgaande dossiers ;
- de gemiddelde behandelingstermijn is lager dan het nationaal gemiddelde.

Zoals het geval is voor de Franstalige arbeidsrechtbank, is de impact van de geschillen inzake FEDASIL bijzonder groot. Ten gronde waren er in 2023 656 inkomende dossiers FEDASIL, ten aanzien van 245 in 2022 ; hetgeen een stijging van 268% vertegenwoordigt.

Er is geen achterstand. Net zoals in 2022 zijn de termijnen van eerste vaststelling kort (minder dan 3 maanden in alle categorieën, behalve in het arbeidsrecht waar de gemiddelde termijn 6 maanden bedraagt).

96% van de eindvonnissen werd binnen de twee maanden na de sluiting van de debatten uitgesproken.

Alvorens in te gaan op de werking van het arbeidsauditoraat van Brussel, je souhaite mettre en avant une belle avancée des 4 auditorats du travail du ressort, en matière de numérisation. Il s'agit de l'utilisation de JustONE – évolution de la base de données MACH – et de sa connexion avec un dossier digitalisé qui permet d'enregistrer les courriers entrants via JustView. Le dossier digitalisé est quasi une réalité au sein des auditorats du travail du ressort, avec quelques nuances pour certains en fonction des développements de leurs projets de numérisation en cours.

Il est à souligner que deux magistrates de l'auditorat du travail de Bruxelles se sont investies dans l'organisation de séances de e-learning pour l'ensemble des magistrats des auditorats du royaume, aussi bien pour les dossiers civils que pour les dossiers pénaux.

Les PVS de police prennent maintenant un format digitalisé à l'instar de ce qui existait déjà depuis de nombreuses années pour les PV des services d'inspection. A cela s'ajoute l'envoi progressif, avec un départ timide en 2023, des PV de police via un flux électronique dans le dossier digital de nos entités. Le même flux est prévu pour 2025 en ce qui concerne les PV des services d'inspection.

Le travail n'est cependant pas terminé et un des écueils à rencontrer rapidement et je l'espère durant cette année judiciaire se trouve notamment au niveau des auditorats généraux qui n'ont pas encore été réellement impliqués par le SPF Justice dans l'arborescence informatique et dans l'utilisation des nouvelles bases de données créées dans le cadre de la digitalisation des dossiers.

Enfin, se posera de plus en plus, le difficile équilibre à trouver entre ce qui doit rester une tâche administrative accomplie par le personnel administratif et ce qui peut dorénavant être directement rempli par les magistrats. La digitalisation des dossiers ne peut et ne doit signifier un transfert de toutes les tâches administratives des dossiers vers les magistrats.

Nu zal ik de werkzaamheden van het arbeidsauditoraat van Brussel toelichten:

En 2023, le cadre francophone (15) été complet au 1^{er} juin 2023.

Le cadre néerlandophone est complet depuis le 16 février 2023.

L'auditeur du travail de Bruxelles a terminé son second mandat le 15 avril 2023. Depuis cette date, il fait fonction d'auditeur dans l'attente de la nomination de son successeur. La place a été déclarée vacante au Moniteur du 14 juin 2024.

Le nombre de juristes est actuellement de 2.

Le personnel de l'auditorat se compose de 50 personnes, représentant 44,8 ETP ; dont 42 francophones et 8 néerlandophones.

En 2023, l'auditorat du travail de Bruxelles a reçu 8.369 nouvelles affaires civiles, toutes matières et les 2 rôles linguistiques confondus.

Cela représente une hausse significative de 35% par rapport à 2022.

Il y a un équilibre entre le nombre d'affaires civiles (49,4%) et pénales (50,6%).

La proportion linguistique est de 82% de dossiers francophones et 18% de dossiers néerlandophones (en 2022 : 84%-16%). Cette proportion est de 80% (fr) / 20% (nl) en matière civile et de 83% (fr) / 17% (nl) en matière pénale.

Contrairement à l'année dernière, il y a :

- pour les affaires francophones, légèrement plus d'affaires pénales (3.515) que d'affaires civiles (3.318) ;
- pour les affaires néerlandophones, plus d'affaires civiles (817) que pénales (719). Ceci s'explique par l'augmentation constante du contentieux FEDASIL au fond.

L'auditorat du travail a rendu 4.057 avis, dont 3.325 avis oraux et 5 avis écrits en Français et 723 avis oraux et 4 avis écrits en Néerlandais. Cela représente une augmentation de 21%.

En ce qui concerne la section civile Francophone je vous signale plus concrètement ce qui suit :

- Le nombre de nouvelles requêtes en matière de CPAS et aide sociale, y compris FEDASIL, continue d'augmenter : 853 dossiers en 2021, 961 dossiers en 2022 et 1.321 dossiers en 2023 (soit une hausse par rapport à l'année dernière de 37,5% !). Il s'agit du contentieux communicable francophone qui est de loin le plus important en volume et en nombre d'audiences. Il est plus élevé que le contentieux AMI et chômage réunis.

Sur les 1.321 nouvelles requêtes en 2023, 597 (soit 45%) concernent le contentieux de FEDASIL.

Le taux d'affaires prises en délibéré par audience est de 53,1% (1.070 avis pour 2.016 affaires fixées).

- Depuis le 9 janvier 2023, les contestations relatives à l'application de la loi du 18 juillet 2017 'relative à la création du statut de solidarité nationale, à l'octroi d'une pension de dédommagement et au remboursement des soins médicaux à la suite d'actes de terrorisme' sont communicables (art. 8 de la loi du 26.12.2022 relative à la mention des voies de recours et portant dispositions diverses en matière judiciaire, ayant complété l'article 580, 8°, du Code judiciaire par un point g).

En date du 02/02/23, il a été décidé que la 6^{ème} chambre qui connaît des litiges portant sur la loi du 18 juillet 2017 relative à la création du statut de solidarité nationale (victime de guerre et terrorisme) serait couplée à une audience de la 9^{ème} chambre (celle du lundi de la semaine 4 de chaque bloc pour permettre que ce contentieux – dans lequel les dossiers sont rares – puisse être suivi par les mêmes magistrats du tribunal et de l'auditorat). La cellule de la 9^{ème} chambre va donc traiter ces dossiers également.

- Les affaires en AMI fixés à partir du 1^{er} janvier 2024 seront entièrement digitalisés (scan et dépôt sur E-deposit des documents qui auront été déposés dans le dossier « papier » par les parties et les experts). Par voie de conséquence, afin de suivre le mouvement, l'auditorat a décidé de procéder également à la digitalisation des nouveaux dossiers en 2024 en utilisant JustScan.
Ce processus, débuté en octobre 2023, a représenté un travail considérable. Des formations internes ont été organisées pour assurer que toute l'équipe soit à niveau et apte à travailler efficacement avec JustScan.
- En matière de chômage le système de notes partagées via OneNote, mis en place en juin 2022, a été utilisé en 2023 par tous les magistrats qui assurent des audiences de la 17^{ème} chambre.

De magistraten van de Nederlandstalige burgerlijke sectie van het auditoraat kwamen tussen op 82 zittingen van de Nederlandstalige arbeidsrechtbank. Dit is een vermeerdering van 57,7%.

Ingaand op de behandelde materie deel ik graag volgende topics met u:

- Een aantal zittingen worden gedeeld door het arbeidsauditoraat Brussel en het arbeidsauditoraat Halle-Vilvoorde; meer bepaald inzake de tegemoetkomingen voor personen met een handicap (10^{de} kamer voor Brussel + 11^{de} kamer voor Halle-Vilvoorde); de sociale zekerheid voor zelfstandigen (13^{de} kamer voor Brussel + 14^{de} kamer voor Halle-Vilvoorde) en maatschappelijke hulp (15^{de} kamer voor Brussel + 16^{de} kamer voor Halle-Vilvoorde).
- Het arbeidsauditoraat van Brussel behandelt ook de dossiers inzake tegemoetkomingen aan personen met een handicap en inzake zelfstandigen van het arbeidsauditoraat Halle-Vilvoorde (van de 11^{de} en de 14^{de} kamer). Er was een toename van de dossiers inzake het Vlaams Agentschap van personen met een handicap, hetgeen een uiterst complexe materie is.
- Ook hier dient opgemerkt dat de behandeling van de dossiers van FEDASIL hebben geleid tot een aanzienlijke vermeerdering van de werklust. Het aantal adviezen is gestegen met 276% ten aanzien van 2022. (609 adviezen ten aanzien van 162)! In overleg met het arbeidsauditoraat werden themazittingen georganiseerd teneinde de behandelingstermijn in te korten. Hoewel een groot aantal dossiers een verwante problematiek kennen, vereist de voorbereiding en opvolging hiervan veel werk. De vaststelling dat in de praktijk de vonnissen niet worden uitgevoerd door FEDASIL en de Belgische Staat is dan ook zeer demotiverend voor de magistraten van het arbeidsauditoraat en van de zetel.

En ce qui concerne les activités pénales de l'auditorat du travail de Bruxelles, en 2023, 3.515 dossiers¹ pénaux francophones ont été ouverts, ce qui représente une augmentation significative du contentieux pénal francophone de 41,6% par rapport à 2022. La diminution du nombre de dossiers entrants, qui s'était manifestée entre 2020 et 2022, n'est plus du tout observée. La cadence d'entrée des nouveaux dossiers pénaux d'avant la crise COVID est quasiment retrouvée.

Ce contentieux pénal est géré par une équipe de 13 magistrats et de deux juristes avec une clé de répartition du nombre de dossiers pénaux dans les cabinets oscillant entre 25% à 100% de dossiers.

Trois magistrats francophones sont détachés auprès de l'auditorat du travail de Hal-Vilvorde pour y traiter les dossiers dans lequel le prévenu fait le choix de la langue française.

A propos de Crossborder, l'auditeur du travail précise dans son rapport que je cite : « Malgré le fait que Crossborder ait été présenté, lors de son lancement en 2022, comme un système permettant de proposer et conclure plus facilement des transactions pénales, seules les transactions simples dans des dossiers où il n'y a pas de consignation préalable sur le compte de l'OCSC sont proposées par ce biais, la plupart du temps avec succès. Crossborder n'est toutefois pas adapté pour les transactions conclues dans des dossiers complexes ou dans des dossiers dans lesquels une somme a été consignée préalablement sur le compte de l'OCSC (qui constituent la grande majorité des dossiers dans lesquels une transaction est proposée). Dans ce cas, les magistrats ne recourent pas à CrossBorder et utilisent la voie ordinaire pour proposer et conclure les transactions. »

En 2023, l'activité pénale de l'auditorat du travail (section francophone) peut se caractériser par :

- Une augmentation des transactions ordinaires pénales proposées, soit **€ 765.540,25**, ce qui représente une augmentation de 7,8% par rapport à 2022.

¹ Dossiers DPS + tachy

- Des peines financières importantes avec une mention particulière pour les sommes confisquées par le tribunal, soit la somme de **€ 787.722,93** ce qui représente une augmentation de 49% par rapport à l'année 2022.

En matière de TEH, les chiffres de 2023 s'inscrivent dans la lignée des années précédentes avec cependant une légère baisse. Les secteurs à risque restent toujours globalement le travail domestique, la construction, le nettoyage et l'HoReCa. Le secteur des ongleries suspecté de recourir à de la main d'œuvre d'origine vietnamienne et de la soumettre à des conditions de travail contraires à la dignité humaine est aussi un secteur particulièrement préoccupant où l'auditorat du travail a mené diverses opérations en 2023. L'effort se poursuit en 2024.

Au niveau des moyens disponibles, l'auditorat du travail de Bruxelles souligne deux éléments positifs en 2023 :

- A la demande de l'auditorat du travail, la désignation d'un policier de référence, spécialisé TEH, exploitation économique au sein de chaque zone de police. Cela a permis d'augmenter de manière significative les signalements de situations problématiques et cela traduit aussi une meilleure implication des zones de police dans des dossiers qui ne peuvent plus être confiés à la PJF (DR2), faute de capacité.
- En ce qui concerne la PJF- DR2, la collaboration s'intensifie notamment par la mise en place d'une procédure de contextualisation systématique des dossiers ouverts en TEH. Cette contextualisation rencontre un double objectif. D'une part, rassembler les informations disponibles sur les suspects/victimes/adresses d'un dossier. D'autre part, sur base des informations récoltées, évaluer la priorité du dossier (en fonction notamment du nombre et de l'âge des victimes et de l'importance des risques pour leur intégrité physique), désigner le service (PJF, locale, inspection sociale) qui dirigera l'enquête et les appuis nécessaires des autres partenaires.

En 2023, 719 nouveaux dossiers devant être traités en néerlandais sont parvenus à l'auditorat du travail, soit une augmentation de 13,4% par rapport à l'année 2022. Ce contentieux est géré par deux magistrats.

En 2023, l'activité pénale de l'auditorat du travail de Bruxelles, section néerlandophone a connu :

- Une augmentation des amendes administratives infligées à des contrevenants dans les dossiers classés sans suite, soit la somme de **€ 372.624**, ce qui représente une augmentation de 46,4% par rapport à 2022.
- Des peines financières importantes puisque le montant total des amendes pénales sans sursis prononcé par le tribunal correctionnel est de **€ 636.000**. Celui avec sursis est de **€ 445.600**.

En 2023, l'auditorat de Bruxelles, section néerlandophone, a cité dans les dossiers suivants: les dossiers prioritaires sur base de la circulaire COL 12/12, les dossiers dans lesquels une transaction proposée n'a pas été payée et, finalement, les dossiers non-prioritaires au sujet d'infractions dans le cadre desquelles il était question de récidive de la part du prévenu ou au sujet d'infractions commises dans des secteurs sensibles à la fraude.

Par rapport à l'année 2022, il y a une augmentation du nombre de dossiers qui ont fait l'objet d'une citation. Cependant, l'audience de mai 2023 a été intégralement réservée au traitement d'un dossier important de traite des êtres humains sur opposition dont Monsieur le procureur général Delmulle vous avait parlé l'année dernière. L'audience de septembre 2023 a été quasiment entièrement consacrée au traitement d'un dossier relatif à un accident de travail grave et celle de novembre à un dossier relatif à du harcèlement moral au travail/racisme auprès d'un service de police. Par conséquent, 30% de la capacité totale d'audience a été prise pour seulement 3 dossiers.

Voorts ga ik in op de bedrijvigheid in het arbeidsauditoraat te Halle-Vilvoorde

In 2023 werkte het arbeidsauditoraat van Halle-Vilvoorde verder op hetzelfde elan als de voorbije jaren, ondanks de lage bezettingsgraad van 59,5% van magistraten in dit jaar (tot 16.02.2023 waren er van het kader van 4 magistraten nog 3 magistraten aanwezig, nadien slechts 2). Het administratief kader bleef op peil met een bezettingsgraad van 100% secretarissen en van 91% ander gerechtspersoneel.

Op het vlak van de digitalisering werd er vooruitgang geboekt. Er werd sterk ingezet op een degelijke opleiding van de personeelsleden op ICT-gebied. Ondanks het gegeven dat de administratie nog niet verplicht is te werken met JustOne, wordt hiervan reeds systematisch toepassing gemaakt.

Ook op het vlak van sociale media werd er grote vooruitgang geboekt door het opstarten van een 'LinkedIn'-kanaal.

In 2023 werden door de arbeidsrechtbank aan het arbeidsauditoraat 513 dossiers meegedeeld en werden 217 eindvonnissen en 130 tussenvonnissen uitgesproken. In 2024 werden in de periode van 1 januari tot 13 juni 225 dossiers meegedeeld en werden 194 eindvonnissen en 22 tussenvonnissen uitgesproken.

Het leeuwendeel van de dossiers betreft werkloosheid (127 dossiers) en ziekte-en invaliditeitsverzekering (236 dossiers) (7^{de} en 9^{de} kamers).

Wegens een tekort aan magistraten werd vanaf maart 2023 nog enkel advies uitgebracht in de dossiers van de 11^{de} kamer - tegemoetkomingen voor personen met een handicap, de 14^{de} kamer (sociale zekerheid zelfstandigen) en de 16^{de} kamer (leefloon, materiële hulp, ...). In de dossiers van de 11^{de} en 14^{de} kamers werd meer bepaald advies uitgebracht door een substituut-arbeidsauditeur die gedelegeerd werd door het arbeidsauditoraat Brussel. In totaal werden 140 adviezen uitgebracht, waarvan 6 schriftelijk.

De nieuw aangeworven substituut heeft de adviesverlening vanaf juni 2024 opnieuw opgestart.

Inzake de strafrechtelijke activiteiten ontving het arbeidsauditoraat Halle-Vilvoorde in 2023 1.457 nieuwe strafdossiers, waarvan 120 Franstalige strafdossiers. Dat is een belangrijke stijging ten opzichte van het jaar 2022 (+ 27,1%). Tot in augustus 2023 werd dit contentieux behandeld door een magistraat, bijgestaan door een jurist. Vanaf december 2023 werd de strafsectie versterkt met twee juristen.

Om sociale fraude snel een halt toe te roepen, werd in 2023 vaker dan voorheen gebruik gemaakt van de procedure van de verzegeling, waarbij een onderneming door de sociale inspectie wordt gesloten en deze pas kan heropenen wanneer de inbreuken volledig geregulariseerd werden door de zaakvoerder.

Volgende cijfergegevens geven duiding over de werking in 2023:

- In 44 dossiers werden vonnissen uitgesproken. Dit is een verdubbeling van het jaar voordien.
- Er werden effectieve administratieve geldboetes opgelegd door de correctionele rechtbank voor een totaalbedrag van € 3.692.321. Dit is een significante verhoging ten aanzien van verleden jaar (+289%).

Wat is nu de stand van zaken met betrekking tot de bedrijvigheid in de arbeidsrechtbank en het arbeidsauditoraat te Leuven?

Sinds de tweede helft van 2023 werkt het arbeidsauditoraat met een kader van twee in plaats van drie magistraten. Als gevolg hiervan werd een deel van de tussenkomsten van het arbeidsauditoraat in burgerlijke dossiers terugschroefd; meer bepaald in de materies ziekte en invaliditeit werknemers en zelfstandigen.

Er zijn zeven medewerkers. Eind mei 2023 werd het administratief kader versterkt met één attaché 'algemene en juridische zaken'.

De arbeidsrechtbank velde 1.314 vonnissen en nam 1.886 beschikkingen.

In het kader van de collectieve schuldenregeling is dit een onderschatting omdat er door de overstap naar JustRestart slechts cijfers beschikbaar zijn tot eind oktober 2023.

Er werden 480 zaken aan het arbeidsauditoraat meegedeeld. In 2022 werden 390 nieuwe burgerlijke dossiers geopend.

De arbeidsauditeur bracht 486 adviezen uit, voornamelijk inzake materies als ziekte en invaliditeit, werkloosheid, sociale bijstand en personen met een handicap. De burgerlijke dossiers worden vlot en correct afgehandeld, er is geen achterstand.

Ook in 2023 zijn er nog geschillen in het kader van de persoonsvolgende financiering (VAPH – zorg – halvering van de persoonsvolgende budgetten) en de prioritering van personen met een handicap voor de wachtlijsten.

Er was een toename aan geschillen over de terugvordering van corona-overbruggingsrecht voor zelfstandigen, waarin momenteel een arrest van het Grondwettelijk Hof wordt afgewacht (criterium personen ten laste).

Op strafrechtelijk vlak heeft de arbeidsauditeur van Leuven 1.167 dossiers geopend, hetgeen een verhoging van 39,4% inhoudt ten aanzien van 2022. Dit is het gevolg van een vermeerdering van dossiers afkomstig van de FGP en politiezones en van bepaalde inspectiediensten – zoals de RVA en toezicht op het welzijn – evenals van het aantal dossiers dat ambtshalve door de arbeidsauditeur werd geopend.

In 2023, noteren we als volgt inzake de strafrechtelijke activiteit van het arbeidsauditoraat van Leuven :

- Er werden geldboetes opgelegd voor een totaal van € 938.000, waarvan € 517.000 effectief.
- Er werden in 146 dossiers minnelijke schikkingen voorgesteld voor een totaalbedrag van € 578.706. Dit is een uitstekend resultaat. Hiervan werd reeds € 326.887 betaald (56%).
- Zoals aangekondigd in de mercuriale van verleden jaar werd er gestart met een project 'SPOC sociaal strafrecht'. Binnen elke politiezone werd een contactpersoon voor het auditoraat aangeduid en het auditoraat organiseerde infosessies voor elke SPOC.

Les activités du tribunal du travail du Brabant wallon et de l'auditorat du travail du Brabant wallon vont maintenant retenir mon attention.

Le tribunal du travail a ouvert 1.418 nouveaux dossiers civils, soit une augmentation de 23%.

Le tribunal a prononcé 685 jugements en sécurité sociale et 1.471 jugements toutes matières confondues.

Le cadre légal de magistrats de l'auditorat se compose de 3 magistrats.

Les magistrats sont assistés de deux juristes.

Le cadre légal de l'administration comprend 1 secrétaire en chef, 2 secrétaires et 7 ETP (assistants collaborateurs).

Au civil,

Le Ministère public a siégé lors de 61 audiences dans le contentieux de la sécurité sociale, contre 70 en 2022. 29 audiences se sont tenues à Nivelles et 32 à Wavre. L'auditorat a également siégé dans 3 audiences en matière de contrats.

Le Ministère public a émis 673 avis oraux et 6 avis écrits, contre 561 avis oraux et 7 avis écrits en 2022. Il a procédé à l'information de 636 dossiers, contre 457 dossiers en 2022.

En conclusion, même si le nombre d'audiences a diminué en 2023, l'activité de l'auditorat dans les dossiers civils a augmenté sensiblement au niveau de l'information (39%) et des avis donnés (20%). La collaboration avec le tribunal du travail est demeurée excellente.

Au pénal l'auditorat du travail a ouvert 852 nouveaux dossiers en 2023, contre 820 dossiers en 2022.

83,96% des dossiers sont traités dans un délai inférieur à 18 mois. Ceci témoigne d'une réaction rapide de l'auditorat du travail et de ses choix opérés en matière de politique criminelle.

Ce sont les zones de police de l'arrondissement qui forme le premier fournisseur de dossiers, avec même une légère augmentation en 2022 (+6,90%). L'implication des services de police en matière de fraude sociale est aussi la conséquence des efforts de sensibilisation des zones de police à certains phénomènes de fraude sociale par l'auditorat du travail. C'est à souligner.

De l'activité pénale de l'auditorat du travail du Brabant wallon, il peut être souligné que :

- Excepté les jonctions et les mises à disposition de dossiers aux collègues, une réponse pénale est donnée dans 53% des cas, soit plus d'un dossier sur deux !
- Le Tribunal a également prononcé des confiscations à concurrence de **€ 961.159,41** et des restitutions de sommes indûment perçues (236 CPS) à concurrence de **€ 39.018,44**, soit respectivement une augmentation de 1.077% et de 162% par rapport à 2022.

En 2023, l'auditorat du travail a réinvesti de la capacité dans les dossiers d'enquête pénale d'exécution. Ceci a entraîné une charge de travail importante et l'implication d'un juriste et d'une secrétaire. Une meilleure collaboration a été mise en place avec le Team recouvrement du Brabant wallon – Namur du SPF Finances. Cet investissement semble porter ses fruits puisqu'en 2023, le montant total récupéré dans les dossiers EPE est de € 152.922,35. Il faut bien avoir à l'esprit que sans ce travail de l'auditorat, ces sommes ne seraient jamais rentrées dans les caisses de l'Etat.

L'auditorat du travail du Brabant wallon constate que la clôture d'une EPE, le cas échéant sans recouvrer les sommes dues, ne signifie pas que l'EPE n'a pas eu de conséquences bénéfiques concrètes :

- l'auditorat peut communiquer les informations recueillies pour suites utiles au SPF Finances ou, le cas échéant, au curateur de la faillite
- le condamné et les potentiels tiers de mauvaise foi, s'ils sont entendus dans le cadre de l'EPE, savent qu'ils ne sont pas oubliés par la Justice; cette audition peut parfois déboucher sur la proposition d'un plan de paiement par le condamné
- l'EPE peut déboucher sur l'ouverture d'une nouvelle information pénale
- l'EPE peut être clôturée en signalant le condamné à la BNG .

Je termine maintenant par la description des principales tendances qui se sont dégagées des activités respectives de la cour du travail et de l'auditorat général de Bruxelles.

Eerst ga ik in op de werking van het arbeidshof te Brussel

In 2023 was het kader van magistraten van het arbeidshof ingevuld ten belope van 92%. Vanaf 01.09.2023 fungeert mevrouw Gaby Van den Bossche als dienstdoende eerste voorzitter. Op 26.02.2024 werd zij benoemd als eerste voorzitter.

Bij wet van 26 december 2022 werd het kader van het arbeidshof uitgebreid van 11 naar 12 magistraten. Actueel is het kader compleet.

Het kader van de griffiers was in 2023 voor 74% ingevuld. In de periode van oktober 2023 tot mei 2024 legden drie griffiers de eed af.

Uit een studie van werklasmeting is gebleken dat voor het geheel van de arbeidshoven ongeveer 20% supplementaire magistraten nodig zouden zijn; hetzij 61,9 magistraten in plaats van de 51 magistraten voorzien in het oude wettelijke kader. Vooral het kader van het arbeidshof van Brussel is te beperkt.

Het arbeidshof kan gelukkig beroep doen op de hulp en solidariteit van andere arbeidsgerechten:

- Pendant l'année 2023-24 un magistrat de la cour du travail de Mons, a siégé pour $\frac{3}{4}$ d'un temps plein à la cour du travail de Bruxelles.
- Un conseiller de la cour du travail de Gand a assumé une audience par mois pendant cette année judiciaire.
- Un juge au tribunal du travail néerlandophone de Bruxelles a siégé à la cour fin 2023.
- Des conseillers de la cour du travail d'Anvers assument chaque mois une audience de de la cour du travail de Bruxelles à partir du premier janvier 2024.
- A partir du mois de septembre 2024 un conseiller de Liège fera également une audience par mois.

Volgende cijfergegevens geven verder duiding bij de werking van het arbeidshof in 2023:

- Er werden 1.087 arresten uitgesproken, hetzij gemiddeld 101 arresten per raadsheer.
- 85,4% van de arresten werd binnen een termijn van twee maanden uitgesproken, wat opmerkelijk is.
- In 2023 werden 1.047 nieuwe dossiers ingeleid, hetgeen een stijging is ten aanzien van 2022 (904) en 2021 (940).
- In 2023 werden extra zittingen georganiseerd van de 4^{de} kamer om de achterstand in deze kamer weg te werken. Vanaf 01.01.2024 werd maandelijks een zevende kamer waargenomen door een collega van het arbeidshof van Antwerpen.

Dieper ingaand op het contentieux worden volgende tendensen opgemerkt:

- Le contentieux 'FEDASIL' a explosé en 2023-2024.

De nombreux appels ont été introduits par l'Etat belge contre les décisions rendues en référé ou sur tierce-opposition par les tribunaux du travail.

Au total, lors de l'année judiciaire 2023-2024, 146 affaires en matière de droit à l'accueil ont été examinées par la deuxième chambre (FR).² Sur les 146 affaires : 77 ont fait l'objet d'un arrêt, 58 ont été renvoyées au rôle, 9 sont en délibéré, 2 ont été redistribuées au fond. Le contentieux est encore à ce jour important.

La cour a pris des mesures pour gérer ce contentieux de masse de manière organisée.

- In mei 2024 werd door de UCL een studiedag georganiseerd inzake een studie van '**discriminatiezaken**' in een tijdspanne van 10 jaar (2009 à 2019). In deze studie werd geconcludeerd dat een overgroot deel van de rechtspraak gegenereerd wordt door Brussel.

² Les données n'intègrent pas les affaires introduites au fond (7^e et 8^e chambres) ou devant la 1^{re} chambre (NL) ou encore les affaires dans lesquelles les demandeurs de protection internationale cite un CPAS. Le nombre total d'affaires liées au droit à l'accueil dont est saisie la cour dans son ensemble ne se limite donc pas aux 146 affaires précitées.

Ook inzake de rechtspraak inzake dossiers '**Psychosociale risico's op het werk**' **vanaf 2016**, werd een publicatie uitgegeven door de FOD Werkgelegenheid, Arbeid en Sociaal Overleg. De FOD kwam tot de conclusie dat niet minder dan 80% van de rechtspraak afkomstig was uit Brussel.

Voormelde materies zijn vaak complex en zorgen voor een belangrijke werklast voor het arbeidshof Brussel.

- A partir du 1^{er} janvier 2023 la cour a instauré deux chambres de conciliation. Sur les 9 tentatives de conciliation jusqu'au 30 juin 2024 (1 NL, 8 FR), les résultats sont les suivants : 7 conciliations, 1 non conciliation et 1 tentative en cours.
- In het licht van hervormingen die de minister van Justitie zich voornam (het samenvoegen van arbeidshoven met de hoven van beroep), hebben de eerste voorzitters van de arbeidshoven op 23 mei 2024 een studiedag georganiseerd in de Senaat, met als thema '**de toekomst van de arbeidsgerechten**'. Er werd gewezen op het belang en de eigenheid van de arbeidsgerechten en vooral de aanwezigheid van een gespecialiseerd Openbaar Ministerie en de aanwezigheid van lekenrechters.

Verschillende pistes voor hervormingen werden voorgesteld, zoals de uitbreiding van de bevoegdheden van de arbeidsgerechten.

Met een 180-tal inschrijvingen was deze studiedag een onverhoopt succes.

Het auditoraat-generaal

Het auditoraat-generaal telt in 2023 een effectieve bezetting van 4 magistraten op 5, hetzij 3 Franstalige en 1 Nederlandstalige magistraat en dus 80 procent van het volledig kader.

Vanaf 02.10.2023 wordt het korps versterkt door de delegatie op nagenoeg voltijdse basis van een substituut van het arbeidsauditoraat van Leuven.

Op het niveau van het administratief personeel was er een effectieve bezettingsgraad van 85%.

De burgerlijke afdeling opende in 2023 475 nieuwe dossiers voor advies (363 FR. en 112 NL), dit impliceert een stijging met 22% (in 2022 werden 389 dossiers geopend voor advies). De magistraten van het auditoraat-generaal kwamen tussen op 183 zittingen van het arbeidshof (137 FR en 46 NL). Er werden in totaal 395 adviezen verleend (327 FR en 68 NL), waarvan 67 schriftelijke adviezen (50 FR en 17 NL).

Dankzij de performante digitale databank CTAH/JustView die wordt beheerd door het arbeidshof is het mogelijk om de zittingen digitaal voor te bereiden.

Het schriftelijk advies is evenwel nog een ‘papieren’ product dat ter griffie dient te worden neergelegd en dat – ter facilitering van het arbeidshof – ook digitaal aan de griffie wordt bezorgd.

De magistraten van de burgerlijke afdeling overleggen op geregelde basis om op de hoogte te blijven van de belangwekkende tendensen in de rechtspraak van beide taalrollen.

Nodeloos te onderstrepen dat een goede samenwerking met het arbeidshof van primordiaal belang is. Samen dienen we immers een gemeenschappelijk doel : een evenwichtig, rationeel, correct en billijk antwoord formuleren op de vaak menselijk en juridisch complexe vraagstukken die raken aan de fundamentele sociale rechten en verplichtingen van sociaal verzekerden. Een diepgaande analyse en doorgedreven instructie door het auditoraat-generaal zijn de eerste stap in de richting van een kwalitatieve geschillenbeslechting. In het bijzonder gelet op het openbare orde-karakter van deze materie dient het auditoraat-generaal erover te waken dat het dossier in staat is en dat meer bepaald de relevante stukken aan het arbeidshof worden voorgelegd opdat het arbeidshof met volledige kennis van zaken een oordeel kan vellen.

In dat verband kan worden verwezen naar een arrest van het Hof van Cassatie van 11 december 2023.

Par cet arrêt, faisant par sa formulation référence à un arrêt du 20 juin 1961, et sur conclusions conformes, la Cour de cassation a considéré que les articles 740 et 771 du Code judiciaire ne s'appliquent qu'aux parties (dites 'contendantes') et non au ministère public. Des conclusions et de l'arrêt, il ressort que si, pour des raisons d'économie de procédure, il est souhaitable que le ministère public dépose avant la clôture des débats les documents qu'il veut produire, il n'est pas tenu de le faire et peut encore les joindre à son avis écrit.

Vervolgens wens ik in te gaan op de strafrechtelijke werking van het auditoraat-generaal.

Le nombre de nouvelles affaires pénales en 2023 est de 48 dossiers, soit 29 nouveaux dossiers francophones et 19 nouveaux dossiers néerlandophones. Il s'agit d'une augmentation de 41,17% par rapport à 2022, quasi équitablement répartie entre nouveaux dossiers francophones et néerlandophones.

Dans la mercuriale de l'année dernière, le procureur général Delmulle avait rappelé les mérites du pool « fraude sociale », qui, pour rappel, réunit les différents magistrats des sections pénales des auditorats du travail du ressort pour se focaliser sur les dossiers d'importance de fraude sociale grave et organisée. Il ajoutait cependant je cite ; « qu'au vu de certaines décisions rendues, il reste du chemin à parcourir pour être pleinement efficace en matière de lutte contre la fraude sociale grave et organisée mais je garde espoir car la voie est tracée ». La Cour de cassation, dans un arrêt du 11.01.2023 a renforcé cette espérance. Il s'agissait d'un accident du travail mortel survenu sur un chantier caractérisé par une sous-traitance en cascade. Si la sous-traitance en cascade n'est pas interdite, elle est souvent en pratique la porte ouverte à des situations de dumping social impliquant des travailleurs de l'Espace Economique Européen, dernier maillon de la chaîne de sous-traitance, avec des conditions de travail souvent pénibles (horaires de travail et rémunérations non conformes à la législation belge).

Par un arrêt, du 07.09.2022, la cour d'appel de Bruxelles avait considéré que le maître d'œuvre chargé de l'exécution, soit l'entrepreneur général, avait conclu un contrat de sous-traitance avec l'entreprise X, laquelle a sous-traité à son tour les travaux à une firme de droit portugais, employeur de l'ouvrier tué.

Le contrat de sous-traitance conclu par l'entrepreneur général avec l'entreprise X met expressément à charge de celle-ci toutes les mesures de sécurité relatives aux travailleurs et aux tiers, ainsi que l'obligation de faire respecter ces mesures par ses sous-traitants.

Sur base de ces considérations, la cour d'appel en avait déduit « qu'il n'était pas établi que le maître d'œuvre chargé de l'exécution ait manqué, en sa qualité de maître d'œuvre, aux obligations légales en matière de sécurité visées aux préventions ». L'entrepreneur principal avait par conséquent été acquitté, de sorte qu'il n'était pas, à suivre la cour d'appel, responsable en partie de l'accident du travail mortel.

Par son arrêt du 11.01.2023, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles en considérant que (je cite) : « la délégation ne saurait abolir la responsabilité pénale encourue par le maître d'œuvre au titre de manquements à des obligations que la loi a entendu mettre personnellement à charge ».

C'est un arrêt de principe car il permet de rappeler à chaque intervenant sur un chantier qu'il reste pénalement responsable du respect des obligations, qui sont les siennes lorsqu'elles sont sanctionnées pénalement.

Revenons maintenant à quelques données statistiques.

- En 2023, il y a eu 34 audiences correctionnelles, 25 audiences francophones et 9 audiences néerlandophones. Malgré les difficultés que rencontre la 11^{ème} chambre de la Cour d'appel, le nombre d'audiences pour les dossiers francophones de droit pénal social reste stable. C'est également ici l'occasion pour moi de remercier les conseillers de votre cour des deux rôles linguistiques qui siègent à ces audiences de droit pénal social. Grâce à leur participation, l'action publique peut se poursuivre.

- Au niveau de la chambre des mises en accusation, l'activité de l'auditorat général est restée importante en 2023 surtout du côté francophone où il a siégé dans 24 audiences, dont 10 audiences « détenu » francophone. Il n'y a pas eu d'audience « détenu » néerlandophone en 2023.
- L'auditorat général gère aussi via un système de double délégation les dossiers de réhabilitation du ressort à l'exception des dossiers de Leuven dans la phase préparatoire. En 2023, le nombre de nouveaux dossiers de réhabilitation traité par l'auditorat général est de 573 dossiers pour 593 en 2022. (68,2% de dossiers francophones et 31,8% dossiers néerlandophones). En 2023, les chambres des mises en accusation francophone et néerlandophone ont prononcé 418 arrêts, avec une mention particulière pour la chambre de mise en accusation néerlandophone dont les prononcés ont augmenté de 51% par rapport à 2022.

Pour terminer ce rubrique et toujours dans la perspective de garder espoir en matière de lutte contre la fraude sociale et de justice sociale, je tiens à mettre également en avant un arrêt de votre cour. Il s'agit du dossier DELIVEROO.

Par son arrêt du 21/12/2023 (RG 2022/AB/12), votre cour a dit pour droit que les relations de travail liant la SPRL DELIVEROO aux coursiers chargés de livrer des repas commandés par des utilisateurs extérieurs, s'analysent en relations de travail du régime général de la sécurité sociale des travailleurs salariés.

Le tribunal avait rejeté l'action civile de l'auditorat mue sur base de l'article 138Bis § 2 du CJ, et avait décidé que les coursiers prestaient leur activité dans le cadre de l'économie collaborative et qu'il n'y avait pas lieu de requalifier les relations de travail en contrat de travail.

La cour a retenu l'existence d'un lien de subordination entre les coursiers et DELIVEROO et a constaté dans son chef une série d'infractions aux lois sociales.

DELIVEROO a formé un pourvoi en cassation contre cette décision de la cour du travail.

Votre arrêt peut très certainement constituer un phare dans le maquis de l'engineering des relations de travail pour tous ceux qui souhaitent faire valoir leurs droits à une correcte qualification de leur relation de travail et obtenir ainsi la sécurité sociale à laquelle ils ont droit.

Enfin, je souhaiterais terminer ce tour d'horizon de l'activité pénale des auditorats du travail et de l'auditorat général du ressort en adressant mes sincères remerciements aux collègues néerlandophones des auditorats de Bruxelles, Halle-Vilvoorde et Leuven qui jusqu'à l'arrivée d'un substitut général délégué en octobre 2023 ont continué à pallier l'absence d'un substitut général pour assurer la gestion des audiences correctionnelles de la 15^{ème} chambre de la cour d'appel. Grâce à leur collaboration, l'action pénale de mon Office a pu se poursuivre.

Frédéric VAN LEEUW
Procureur-generaal Brussel
Procureur général Bruxelles